

Pendant que j'y suis, je voudrais m'excuser auprès de certains députés à qui j'ai par inadvertance donné des renseignements erronés avant le congé. J'avais dit au comité qu'il y aurait une audition, mais je songeais à l'abandon du service. La Commission canadienne des transports n'est pas autorisée à tenir une audition sur ce point particulier, mais comme je l'ai dit je l'examinerai à la lumière des instances qui sont faites.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser concernant la promesse que le ministre nous a faite le 10 décembre. Qu'est-il advenu de son offre de convoquer une réunion des représentants du CN avec les députés des circonscriptions intéressées afin de discuter de l'abandon des trains 5 et 6.

L'hon. M. Jamieson: Rien. C'est peut-être ma faute. J'avais l'impression que les députés intéressés me proposeraient une date. Si vous voulez me faire connaître la date qui vous conviendrait, je m'occuperai volontiers de convoquer la réunion.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): On a accepté l'offre le 10 décembre.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): A propos de la cessation de ce service ferroviaire, le ministre voudrait-il exercer les pressions nécessaires auprès du CN afin qu'il cesse d'agir, comme il l'a fait, de façon arbitraire et cavalière. Il ne faut pas oublier que le Parlement vote les sommes d'argent nécessaires au CN et qu'il devrait, en réalité, avoir le droit de dire si, à son avis, telle action est justifiée ou non.

L'hon. M. Jamieson: Oui, monsieur l'Orateur, je le répète: je présenterai très volontiers ces instances aux deux compagnies de chemin de fer, mais je dois souligner que s'il s'agit seulement d'une réduction du service, on ne peut utiliser aucun appareil juridique. En cas de rupture des services, la Commission des transports a mentionné qu'elle tiendra des audiences à ce sujet.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je le sais bien, mais que devient le Parlement dans tout cela? Le Parlement a voté les fonds. Il est donc clair qu'on ne devrait pas supprimer ces services comme le fait actuellement le CN.

M. Orlikow: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que la mesure dite de réduction représente en fait une annulation totale ne fût-ce que pour quelques mois, le ministre voudrait-il examiner la possibilité de modifier la loi pour que ce genre d'abandon puisse être examiné par la Commission des transports?

[L'hon. M. Jamieson.]

L'hon. M. Jamieson: Je m'en occuperai volontiers, monsieur l'Orateur.

QUESTIONS OUVRIÈRES

SAINT-ROMUALD—LA MISE À PIED DE
325 EMPLOYÉS DE LA BVD

[Français]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

Pourrait-il dire à la Chambre quelles mesures le gouvernement entend prendre pour empêcher la mise à pied des 325 employés de la BVD de Saint-Romuald?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, j'ai rencontré le maire de Saint-Romuald, samedi, à Québec. Aujourd'hui, il est à Ottawa et nous sommes en communication avec les ministères du Commerce de la province de Québec et du gouvernement central. Nous essayons de trouver ce qu'il faudrait faire afin d'empêcher la fermeture de cette usine.

M. Dumont: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre pourrait-il dire s'il a étudié la possibilité pour le gouvernement de subventionner la construction de 24 bateaux grecs, afin d'empêcher la fermeture des chantiers de la *Davie Shipbuilding* à Lauzon?

M. l'Orateur: Il ne s'agit pas d'une question supplémentaire.

BILINGUISME ET BICULTURALISME

LE TROISIÈME RAPPORT DE LA COMMISSION

[Traduction]

L'hon. George Hees (Prince Edward-Has-tings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre. Le gouvernement compte-t-il présenter, au cours de cette session, une mesure fondée sur les recommandations du troisième rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, présenté au gouvernement au début de décembre. Je suis sûr, que le premier ministre et ses collègues l'ont étudié attentivement dans l'intervalle.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Ma foi monsieur l'Orateur, si le député l'a étudié aussi attentivement que moi, je lui dirai qu'à mon avis ce document n'exige pas l'adoption d'une mesure au cours de la session actuelle pour appliquer certaines des idées qu'il renferme.